

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juillet 2010 à 20 heures en Session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur François GIMMIG, Maire.

Etaient présents : F. GIMMIG, E. TESSON, D. BLANCKAERT, J. DETAILLE, R. OLIVIER, S. BRISSAUD, P. CHIATELLA, J. DIETERLEN, C. GRIMAL, B. BRUNEL, C. BRUNETTO, M. SONKES, D. VEYLON, D. MIRAGLIO,

Pouvoirs : Dominique MIRAGLIO à Bernard BRUNEL
Isabelle CARON à Catherine BRUNETTO
C. DUSI à C. GRIMAL

Absents excusés : O. SIBARI P. COURTEAUX. R. EDERY N. SIMONETTI

Secrétaire de séance : C. GRIMAL

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et des différents pouvoirs.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR

- I) **MARCHE PUBLIC**
 - 1) Lancement de la Délégation de Service Public pour la crèche multi accueils
- II) **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**
 - 2) Approbation du rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
 - 3) Approbation du rapport d'activité 2009 du SIVOM Littoral des Maures
 - 4) Approbation du rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service Eau: SIDECM
- III- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de traiter en questions diverses :

5) Construction du Forum Constantin : demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général

La proposition est acceptée à l'unanimité.

I) MARCHE PUBLIC

1) Lancement de la Délégation de Service Public pour la crèche multi accueils

Monsieur le Maire présente la question et rappelle l'historique de cette procédure. Cette DSP débutera en avance par rapport à la construction du Complexe Enfance.

Le personnel de l'association sera repris par le futur exploitant, dans les conditions actuellement applicables, mais il n'y avait pas d'obligation légale sur cette disposition.

Jean DIETERLEN précise que cette remarque doit être portée à la connaissance du public.

La délibération suivante est proposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L.1411-1 à L.1411-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin, N°087/2010, classant sans suite la procédure de DSP,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 5 juillet 2010,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Crèche Associative « Les Cigognes » d'une capacité de 20 enfants, située boulevard de Tahiti fonctionne sous forme associative.

Pour permettre son fonctionnement, la Commune subventionne cette Association et une convention d'objectif lie la commune à l'Association.

Compte tenu des besoins recensés et du projet de construction du Complexe Enfance qui permettra d'accueillir un plus grand nombre d'enfants (60enfants) et nécessitera le recrutement de personnel spécialisé, la Commune souhaite confier l'exploitation de ce service à une entité spécialisée dans le cadre d'une délégation de service public.

En effet, la gestion par voie de DSP bénéficie d'avantages par rapport à la régie directe et au milieu associatif :

- responsabilité du délégataire*
- qualification et savoir faire requis pour l'exploitation du service*
- moyens en personnel qualifié pour assurer la continuité du service*

La Commune mettra à disposition du délégataire l'ensemble des installations nécessaires au fonctionnement du service. Le mode de gestion déléguée retenu est l'affermage. Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 5 ans. La gestion sera, jusqu'à la livraison du Complexe Enfance de 20 enfants et sera exploitée boulevard de Tahiti. Par la suite la totalité de l'exploitation de la délégation pour 60 enfants sera transférée au nouveau complexe enfance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de lancer une procédure de Délégation de Service Public.

L'avis favorable du Comité Technique Paritaire a été rendu le 5 juillet 2010.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion de la crèche multi accueil de 20 puis 60 enfants comme, exposé ci-dessus.*
- *d'approuver le rapport de présentation des prestations que devra assurer le délégataire*
- *préciser que le Conseil Municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire, pour le contrat d'affermage*

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **Autorise** le lancement d'une procédure de Délégation de service public pour la gestion de la Crèche Multi Accueil.
- **Approuve** le rapporte présentant les prestations que devra assurer le délégataire
- **Précise** que le Conseil Municipal sera saisi par Monsieur le Maire du choix du délégataire auquel il aura procédé et se prononcera sur le choix du titulaire, pour le contrat d'affermage

Elle est approuvée à l'unanimité

II) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

2) Approbation du rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Monsieur le Maire présente la question. Il passe la parole à Monsieur Roger OLIVIER. Reprise de la canalisation au niveau de La Carrade. Présentation dans le même temps des projets pour l'année 2010.

Monsieur Dominique BLANCKAERT demande à quel service de la commune un particulier doit s'adresser lorsqu'il veut se raccorder au réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle les différentes actions réalisées depuis deux ans par l'équipe en place, notamment les actions qui n'apparaissent pas spectaculaires mais qui ont un impact important.

Réaliser une liste des travaux réalisés à destination des élus.

La délibération suivante est proposée :

Monsieur le Maire expose :

Qu'en vertu du décret N° 95-635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, le Maire doit dresser chaque année un bilan d'activité intitulé : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et prend connaissance dudit document, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2009 du service public de l'assainissement des eaux usées.

3) Approbation du rapport d'activité 2009 du SIVOM Littoral des Maures

Monsieur le Maire présente la question. Monsieur le Maire rappelle les différents litiges qui existent au niveau du SIVOM du Littoral des Maures.

La délibération suivante est proposée :

En vertu de l'article L.5211.39 du Code des Collectivités Territoriales, les communes doivent approuver les rapports d'activités des différents syndicats auxquels elles adhèrent.

Monsieur François GIMMIG, en tant que délégué titulaire, commente les actions menées au cours de l'année 2009 pour SIVOM Littoral des Maures.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du document approuve à l'unanimité le rapport d'activités de l'année 2009 du SIVOM littoral des Maures.

4) Approbation du rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service Eau: SIDECM

Monsieur le Maire présente la question et passe la parole à Madame Edith TESSON pour exposer le rapport.

Monsieur Cyril GRIMAL demande s'il y a des risques cette année pour que la Golfe soit classé en zone de sécheresse. Pour l'instant, il n'y a aucune prévision en ce sens.

La délibération suivante est proposée :

En vertu de l'article L.5211.39 du Code des Collectivités Territoriales, les communes doivent approuver les rapports d'activités des différents Syndicats auxquels elles adhèrent.

Madame Edith TESSON, déléguée titulaire auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures, commente les actions menées au cours de l'année 2009, pour ledit syndicat.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame TESSON et après avoir pris connaissance du document, approuve à l'unanimité le rapport d'activités de l'année 2009 du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures.

IV- QUESTIONS DIVERSES

5) Construction du Forum Constantin : demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du budget 2010, il est prévu la réalisation du Forum Constantin (théâtre de Verdure).

D'une capacité d'environ 1300 places, ce forum permettra d'assurer des manifestations culturelles durant la saison estivale qui pourront attirer des spectateurs des communes avoisinantes et sera également un lieu convivial de rencontres et d'échanges pour les Croisiens tout au long de l'année.

Il précise que le montant du projet s'élève à 1 692 900 € (travaux 1 544 500 € maîtrise d'œuvre 148 400 €).

Il indique que la Région a octroyé une aide financière de 73 260 €, et qu'une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 15 000 €. Il informe l'assemblée qu'il a rencontré récemment le Président du Conseil Général et qu'une aide financière exceptionnelle pourrait être accordée pour ce projet et réduirait l'emprunt.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat (réserve parlementaire)	15 000.00
Région PACA	73 260.00
Emprunt	1 200 000.00
Autofinancement	404 640.00
Total H.T.	1 692 900.00
TVA 19,6%	331 808.40
Total TTC	2 024 708.40

Aussi, il demande à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter le conseil général en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

Monsieur le Maire fait un bref rappel des questions diverses. Il expose notamment le contact avec le Maire de Lambesc ce jour au sujet du projet PREMIO mené en partenariat avec la Région, projet qui est complémentaire avec le projet JANUS.

TOUR DE TABLE

Madame Sylvie BRISSAUD rappelle que les ados se rendent la semaine prochaine en Italie dans le cadre du Jumelage

Madame Dominique MIRAGLIO fait un compte rendu du dernier don du sang. Elle pose dans le même temps une question au regard de la sécurité le dimanche en raison du stationnement anarchique. Problème que pose le stationnement entre le rond point de La Croix et le restaurant Chez Bruno. Monsieur le Maire demande de voir ce qu'il est possible de faire : essayer de poser des potelets.
Dans le même temps, corriger l'orthographe du parking « DEGNIROL ».

Monsieur le Maire demande à ses collègues d'aller voir la nouvelle barrière au niveau de la promenade de Gigaro ;

Il précise également que demain matin une opération de déminage sera mise en œuvre au niveau de la plage de Gigaro. Les mouvements de houle du début de saison ont eu pour effet de déterrer des engins explosifs datant de la seconde guerre mondiale.

Dans le même temps, il est important de clarifier le choix fait par les communes de la baie au regard de la posidonie présente sur les plages.

Question de Madame Marianne SONKES au regard de la position de la commune sur la pratique du naturisme notamment au niveau de la plage de La Briande. Demande d'une certaine tolérance.

Monsieur Patrick CHIATELLA : demande que le petit 4x4 de marque FIAT qui a été mis à disposition du CCFF soit à nouveau stationné au niveau de la Villa du Gourbenet.

Monsieur Jean DIETERLEN expose l'action mise en place par l'association CETO au regard de la population des hippocampes.

Monsieur Jacques DETAILLE précise que la commune participera le 23 et 24 octobre aux journées de la science. Conférences et expositions prévues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45 heures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 septembre à 19h

**Le Maire,
François GIMMIG.**